



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2014-1018
Demande : Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide Evito 480 SC
Numéro d'homologation : 30408
Matière active (m. a.) : Fluoxastrobine
Numéro de document de l'ARLA : 2424940

Contexte

Le fongicide Evito 480 SC est un produit en suspension contenant 480 g de fluoxastrobine/L. La fluoxastrobine est un fongicide du groupe 11 qui agit sur les cellules des agents pathogènes fongiques en inhibant la respiration, ce qui nuit à la germination des spores, à la pénétration des spores et à la croissance des champignons. Le fongicide Evito 480 SC est actuellement homologué pour la suppression de maladies touchant le blé, l'orge, le maïs, le soja, les pommes de terre, les tomates, les poivrons et les fraises. Les taux homologués se situent entre 146 et 292 mL/ha. L'application aérienne est indiquée pour le blé, l'orge, le soja, le maïs et les pommes de terre. Dans le cas du blé et de l'orge, le fongicide Evito 480 SC doit être mélangé en cuve avec un fongicide ayant un autre mode d'action homologué pour la même utilisation. Les produits d'association sont indiqués dans le mode d'emploi.

Objet de la demande

La présente demande a pour objet d'ajouter l'allégation de suppression de la septoriose (*Septoria tritici*) du blé sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC. Les taux et les calendriers d'application sont les mêmes que ceux actuellement homologués pour les autres maladies.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique n'est requise, car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte, les doses et les calendriers d'application du produit, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Quatre essais menés en 2012 et 2013 sur le blé de printemps et le blé d'hiver dans des zones de culture de céréales des États-Unis, du Canada et de l'Allemagne ont été soumis en appui aux allégations. Comme ces agents pathogènes infestent seulement les cultures dans certaines conditions et représentent des organismes nuisibles importants tant au

Canada qu'en Allemagne, on présume que les résultats de l'essai mené en Allemagne s'appliquent également à la production canadienne.

Dans le cadre d'un essai, la fluoxastrobine a réduit significativement l'incidence de la maladie lorsque la pression de la maladie était élevée; toutefois, la réduction de la gravité de la maladie était inférieure aux normes de suppression de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à tous les taux testés (répression partielle). Les taux élevés sont nettement plus efficaces dans conditions très favorables à la maladie. Les résultats montrent également qu'une seconde application peut être requise pour maintenir la suppression des symptômes. Ces essais semblent indiquer une répression de la septoriose par la fluoxastrobine lorsqu'elle est appliquée selon les recommandations. Le fongicide Evito 480 SC devrait être mélangé en cuve avec un fongicide ayant un autre mode d'action homologué pour la même maladie selon le mode d'emploi actuel pour le blé. L'utilisation d'un mélange en cuve devrait augmenter le niveau d'efficacité, soit de répression à suppression. L'homologation du fongicide Evito 480 SC pour cette utilisation permet aux agriculteurs d'utiliser un autre fongicide. Ce produit ciblera d'autres maladies foliaires aux mêmes taux et calendriers d'application, ce qui augmente sa valeur.

Conclusion

Les renseignements sur la valeur sont suffisants pour étayer l'allégation de répression de la septoriose (*Septoria tritici*) sur le blé à des taux de 146 à 292 mL/ha appliqués à un intervalle de 14 à 21 jours. Le taux le plus élevé devrait être appliqué lorsque la maladie exerce une pression élevée. Le fongicide Evito 480 SC devrait être mélangé en cuve avec un autre fongicide ayant un mode d'action différent homologué contre la septoriose.

Références

- 2405203 2014, Efficacy Summary for Evito 480 SC Fungicide for Control of Septoria Leaf Spot of Wheat and Barley, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D)
- 2405204 2014, Efficacy Summary for Evito 480 SC Fungicide for Control of Septoria Leaf Spot of Wheat and Barley_CBI, DACO: 10.2.2 CBI
- 2405206 2013, Efficacy, Tolerance, and Yield Response of Wheat to ARY-0473-001 + ARY-0415-004 Applied at Flag Leaf, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2405207 2013, Efficacy, Tolerance, and Yield Response of Wheat to ARY-0473-001 + ARY-0415-004 Applied at Flag Leaf, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2405208 2013, Determine the efficacy of Evito for disease control when tankmixed with fungicides of different modes of action., DACO: 10.2.3.3(D)
- 2405209 2012, FIELD STUDY FINAL REPORT ARY-0473-01 and ARY-0534-04 FOLIAR DISEASES (*Mycosphaerella graminicola*, *Blumeria graminis*, *Puccinia recondita*) WINTER SOFT WHEAT 2012, DACO: 10.2.3.3(D)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.